

Directeurs généraux : une charte de la déontologie

Au lendemain des élections, le Syndicat National des Secrétaires généraux et des Directeurs Généraux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (SNDGCT) a fait un point sur la situation vécue par ses membres dans les communes où les équipes sortantes avaient été battues. *"Malgré tout, souligne le SNDGCT (1), ces hommes et ces femmes garantissent la continuité du service public et veillent à assurer une passation de pouvoir dans les meilleures conditions pour les équipes nouvelles, conformément aux engagements de leur Charte de Déontologie, adoptée en 1997 qui impose des devoirs de direction, de service public, de loyauté, de probité, de discrétion et de clarté".*

(1) SNSDGCT
Tél. 03 83 37 20 94